PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 11/07/2024Nombre de conseillers en exercice : 15Nombre de conseillers présents : 10Nombre de pouvoirs : 05Nombre de votants : 15

<u>Présents</u>: Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD – Paul NICOLAS – Valérie MARTORANA – Didier DAILLY – Nicolas FACKEURE – Bernard

ROSSIER - Angélique DESSAIGNE - Patrice RUBAUD

Pouvoirs: William CHERMETTE pouvoir à Patricia DUMORD

Laurent RIGOUDY pouvoir à Patrice RUBAUD Lucie BIESSE pouvoir à Valérie MARTORANA Valérie CAULE pouvoir à Philippe MARTHINET Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESPLACES

Secrétaire de séance : Valérie MARTORANA

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 06 juin 2024

Le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 07 mai 2024 est approuvé à l'unanimité : aucune observation n'est formulée.

2/ VIE COMMUNALE et INTERCOMMUNALE

<u>Lotissement Le Belvédère : délibération relative à la convention avec le SIEHVA</u> (délibération n° 2024-37)

Lotissement « Le Belvédère - Desserte en eau potable : Convention

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la convention établie entre le SIEHVA et la commune relative à la desserte en eau potable du lotissement communal et en présente le financement. La convention, signée entre les deux parties, en date du 28 novembre 2023, détaille l'estimation des travaux et de la dépense.

Il explique que le syndicat a la compétence ; il a donc réglé en totalité les factures. La commune doit rembourser le syndicat en déduisant la participation forfaitaire au titre de la sécurisation et du développement du territoire à hauteur de 9 640.00 €, attribuée par le syndicat.

Le coût global des travaux est de 35 421.29 € HT, soit 42 505.25 € TTC. Répartition des coûts par intervenant :

- Stracchi pour un montant HT de 33 276.29 € soit 39 931.25 € TTC

- Cabinet Merlin pour un montant HT de 2 145.00 € soit 2 574.00 € TTC

35 421.29 € HT 42 505.25 € TTC

La commune doit déduire la participation du syndicat de 9 640.00 € sur le montant HT soit : 35421.29 € HT -9640.00 € = 25781.29 € HT (30937.55 € TTC).

Monsieur le Maire demande d'entériner la convention et de valider le montant à régler au SIEHVA.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ,

- ENTÉRINE ladite convention signée le 28/11/2023 ;
- VALIDE la répartition financière telle que présentée ci-dessus ;
- DIT que le commune doit verser au SIEHVA la somme de 25 781.29 € HT (30 937.55 € TTC) ;
- **MANDATE** monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

SOBECA: convention de servitude Enedis (délibération n° 2024-38)

Convention de servitude Enedis

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la convention établie entre SOBECA et la commune pour le branchement Enedis Syder sur la parcelle AB 0259 – salle pluraliste 284 avenue de la Gare. Cette convention consiste en la pose de borne IRVE par le Syder pour le déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de valider la convention et de l'autoriser à la signer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ,

- VALIDE ladite convention;
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Travaux d'accessibilité de l'école : validation du planning

Prévisionnel des travaux :

- Plans DCE Architecte : juillet / août
- Dossier de consultation par bureaux d'études COSINUS & WBI : septembre/début octobre
- Lancement appel d'offres après mise au point : mi-octobre (le 18/10 environ)
- Devis entreprises 4 semaines (avec visites pour maçon) : remise devis le 18/11
- Remise rapport analyse des offres par COSINUS & WBI (prix + valeur technique) 2 semaines soit le 29/11
- Passage au conseil municipal + courrier aux entreprises non retenues (délai de recours de 11 jours).
 Réunion de démarrage des travaux vers la mi / fin décembre.
- 1,5 mois de préparation de chantier (élaboration des plans béton + réserves des entreprises + installation de chantier) : démarrage travaux vers la mi-février / début mars
- Durée des travaux (sans les logements) = 5 à 6 mois soit fin septembre/début octobre 2025.

Le conseil municipal accepte le prévisionnel des travaux.

Monsieur le Maire rajoute également les travaux d'assainissement qui vont être réalisés rue Centrale à partir de mi-janvier pour une durée de 3 mois. Une réunion est prévue le 12/09/2024. Une information auprès des commerçants sera diffusée. Il est également précisé que la fermeture temporaire de la route sera limitée au maximum et une circulation alternée sera préconisée.



COR: délibération relative au frelon asiatique (délibération n° 2024-39)

Délibération relative à la lutte contre le frelon asiatique

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) participe à la lutte contre le frelon asiatique en partenariat avec la section apicole du Groupement de défense sanitaire du Rhône (GDS69) depuis la première année du dispositif.

Sur les deux dernières années, le nombre de nids sur le territoire a augmenté de manière exponentielle et la COR a dû tripler sa participation financière pour y faire face, sans parvenir à la destruction de l'entièreté des nids sur 2023 fautes de financements suffisants.

Afin de maximiser la destruction des nids en 2024, la COR sollicite donc la participation des 31 communesmembres pour abonder l'enveloppe allouée au GDS69, à hauteur de 200 € par commune.

La COR restera l'interlocuteur privilégié du GDS69. Les modalités d'intervention feront comme chaque année l'objet d'une communication sur l'ensemble du territoire.

Le conseil municipal, après lecture faite par monsieur le Maire, après avoir délibéré et procédé au vote,

À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE

- 1 D'APPROUVER le versement à la COR de la participation à hauteur de 200 € pour la lutte contre le frelon asiatique ;
- 2 D'INSCRIRE cette dépense au budget 2024 ;
- **3 DE MANDATER** Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision

Fresque du climat

Le conseil municipal est favorable pour organiser l'animation autour de la fresque du climat ; monsieur le Maire prendra attache auprès de l'intervenant.

3/ FINANCES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du solde actuel de la trésorerie de la commune : il est de 357 576.40 €

INVESTISSEMENT 2024 - Arrêté au 12 juillet

	DÉPENSES	Budgétisé	Réalisé	
040	Opérations d'ordre	7 174.70 €	7 174.70 €	
16	Emprunts	41 689.00 €	19 557.56 €	
20	Immobilisations incorporelles	20 000.00 €	20 000.00 €	
21	Immobilisations corporelles	562 000.00 €	17 102.09 €	
	TOTAL DÉPENSES	630 863.70 €	43 834.35 €	
	RECETTES	Budgétisé	Réalisé	
001	RECETTES Solde exécution investissement reporté	Budgétisé 66 007.09 €	Réalisé 0	
001 040				
- 3500000	Solde exécution investissement reporté	66 007.09 €	0	
040	Solde exécution investissement reporté Opérations d'ordre	66 007.09 € 16 329.75 €	0 16 329.75 €	
040 10	Solde exécution investissement reporté Opérations d'ordre Dotations, fonds divers	66 007.09 € 16 329.75 € 239 000.00 €	0 16 329.75 €	



FONCTIONNEMENT 2024 - Arrêté au 12 juillet

DÉPENSES		Budgétisé	Réalisé	RECETTES		Budgétisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	413 513.20 €	181 507.66 €	002	Fonctionnement reporté	130 539.20 €	0.00€
012	Charges de personnel	440 000.00 €	181 579.16 €	013	Atténuations de charges	3 000.00 €	13 326.30 €
014	Atténuations de produits	2 200.00 €	487.00€	042	Opérations d'ordre	7 174.70 €	7 174.70 €
042	Opération d'ordre	16 329.75 €	16 329.75 €	70	Produits services	67 594.05 €	47 236.71 €
65	Charges gestion courante	78 505.00 €	43 024.03 €	73	Impôts et taxes	48 000.00 €	53 260.79 €
66	Charges financières	2 613.00 €	1 288.00 €	731	Fiscalité	316 000.00 €	152 629.60 €
67	Charges spécifiques	1 000.00 €	0.00€	74	Dotations et participations	265 848.00 €	193 171.85 €
68	Dotations aux provisions	1 000.00 €	0.00€	75	Autres pdts gestion courante	117 005.00 €	63 895.50 €
	TOTAL	955 160.95 €	424 215.60 €		TOTAL	955 160.95 €	530 695.45 €

Excédent 106 479.85 €

FONCTIONNEMENT 2023- Arrêté au 17 juillet

DÉPENSES		Budgétisé	Réalisé	RECETTES		Budgétisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	400 261.70 €	139 116.83 €	002	Fonctionnement reporté	100 000.00 €	0.00€
012	Charges de personnel	414 500.00 €	167 641.17 €	013	Atténuations de charges	5 000.00 €	
014	Atténuations de produits	2 200.00 €	412.00€	042	Opérations d'ordre	7 174.70 €	
042	Opération d'ordre	16 329.75 €		70	Produits services	58 099.75 €	37 026.40 €
65	Charges gestion courante	75 810.00 €	40 701.91 €	73	Impôts et taxes	31 000.00 €	8 397.10 €
66	Charges financières	2 919.00 €	2 742.81 €	731	Fiscalité	281 500.00 €	140 575.00 €
67	Charges spécifiques	1 000.00 €	0.00€	74	Dotations et participations	311 246.00 €	185 069.92 €
68	Dotations aux provisions		0.00€	75	Autres pdts gestion courante	119 000.00 €	92 368.23 €
				77	Produits exceptionnels	0.00€	5 136.00 €
	TOTAL 913 020.45 € 350				TOTAL	913 020.45 €	468 572.65 €

Excédent 117 957.93 €

5/ Questions et informations diverses

Départ du dentiste à l'automne ; un remplaçant sera probablement prévu (réunion en septembre pour faire le point).

Proposition d'acquérir un logiciel pour la gestion de la cantine et de la garderie.

Consultation pour le SCOT en septembre.

Rencontre des conseillers des différentes communes de l'ex canton le 20/09/2024 à Lamure-sur-Azergues à 19 h 00. Les élus prévus sont favorables à cette rencontre qui avait déjà été un succès à Chénelette l'an dernier.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL: 12 SEPTEMBRE 2024 À 19 h 00

Fin de la séance à 20 h 45.

Valérie MARTORANA, Secrétaire de séance

Marc DESPLACES, Maire



CM du 18 juillet 2024